



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

CALENDRIER ÉTABLISSANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 4 décembre 2023, le Conseil municipal a adopté le calendrier établissant la tenue des séances ordinaires pour l'année 2024 tel qu'il suit:

Lundi 08 janvier
Lundi 05 février
Lundi 04 mars
Mardi 02 avril
Lundi 06 mai
Lundi 03 juin
Lundi 02 juillet
Lundi 05 août
Mardi 03 septembre
Lundi 07 octobre
Lundi 04 novembre
Lundi 02 décembre

Les séances débutent à 20 h, elles sont publiques et les personnes intéressées peuvent y assister. Elles se déroulent dans la salle du conseil, au 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville

Cependant, le Conseil municipal peut décider qu'une séance ordinaire se tiendra au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un nouvel avis à l'égard de la tenue de cette séance.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, ce 11 décembre 2023.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière